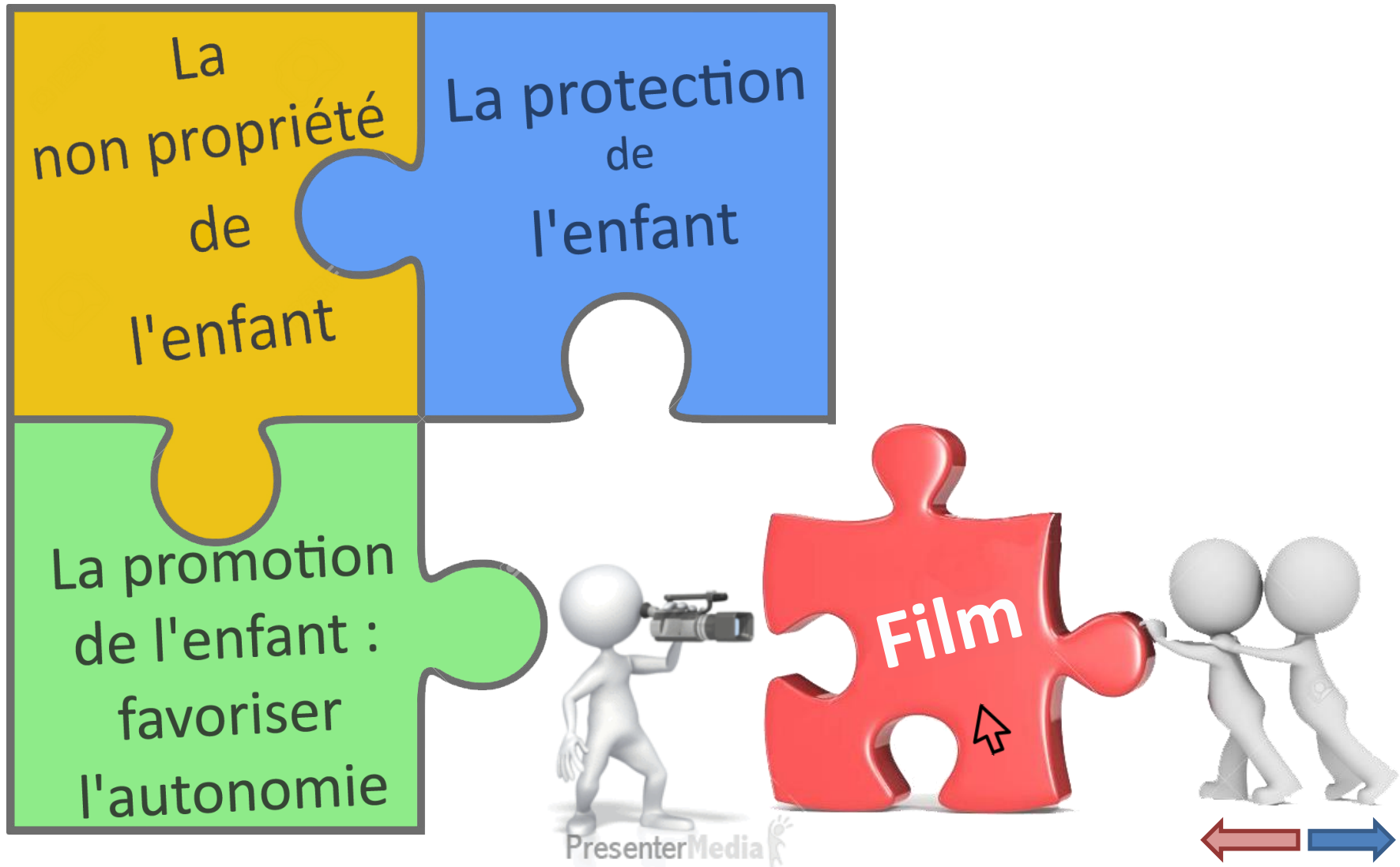


Stage de formation Professeur des écoles et ATSEM

Une dynamique professionnelle à
construire



Principes fondamentaux à partager et à garantir dans l'école maternelle



Partenariat PE – ATSEM :



Un historique

&

Une évolution constante

- Nécessité et complexité de ces collaborations.

- Identification des obstacles .



- Propositions et perspectives pour « mieux travailler ensemble dans le cadre d'une école maternelle aux enjeux renouvelés ».

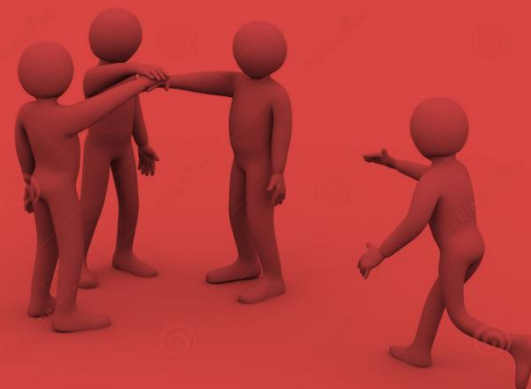


Spécificité de l'école maternelle

Des professionnels aux diverses fonctions et des partenaires

Partenaires divers

Complémentarité des rôles
+
Respect des légitimités de chacun



ATSEM et AESH

Confiance + Mise en mots
=
Travail complémentaire

PE de maternelle



Si l'on veut éviter qu'un acteur s'approprié un rôle qui n'est pas le sien, il faut lui donner toute la place qui lui revient.



De l'institutrice au professeur des écoles

De la « dame de corps » à l'ATSEM



Une collaboration constructive nécessaire



Collaboration PE – ATSEM : des constats divers.

Si la collaboration du binôme s'est construite de manière intuitive et implicite, il est nécessaire de définir de manière explicite les éléments favorisant une collaboration positive.

[Cliquez ici](#)



Des collaborations tendues voir conflictuelles :

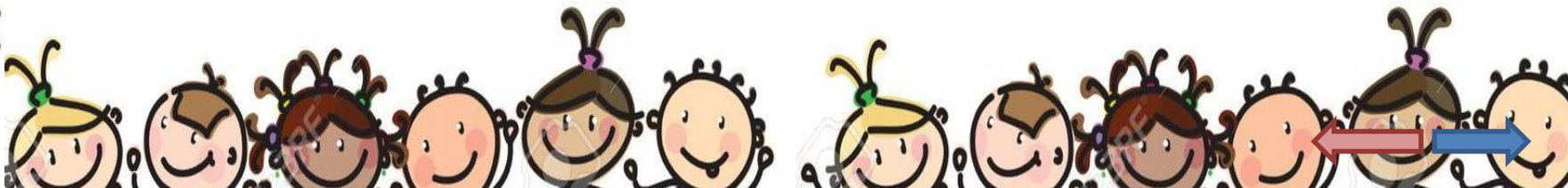
- Non communication
- Mauvaise communication
- Non respect
- Travail en parallèle

Des collaborations très positives :

- Communication
- Respect
- Fonctionnement harmonieux



Spécificité de l'école maternelle : Un croisement de partenaires multiples



Des obstacles à surmonter

Communication réciproque

Clarifier les rôles de chacun au regard des différents partenaires et acteurs de l'école

Construire la complémentarité dans l'action : référentiel lexical commun, micro culture au sein de la classe

Conscience professionnelle à partager

Prise d'initiatives, se faire confiance – Ménager des temps de présentation des projets et de bilan / régulation

Assurer la responsabilité de l'enseignant dans les domaines didactiques et pédagogiques

Longévité de l'ATSEM sur une même classe

Partage raisonné et cohérent des différents territoires de la classe





ATSEM

Un métier en forte évolution

Trois objectifs majeurs en direction de l'enfant

Construction de l'identité de l'enfant

Maîtrise du langage oral

Place fondamentale à la relation duelle, à la verbalisation.

Epanouissement de la personne



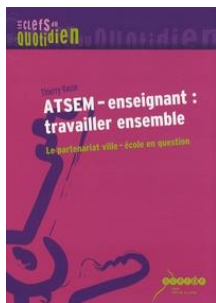
Les fonctions de l'ATSEM

Fonction
éducative

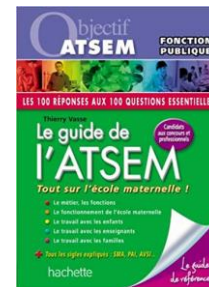
Fonction
d'aide pédagogique

Fonction
d'entretien
du matériel





Bibliographie et ressources



- education.gouv.fr - Publication du rapport d'inspection conjoint sur les missions des ATSEM - 27/10/2017
- [Le guide de l'ATSEM - T VASSE - 2011 - Tout sur l'école maternelle - Vanves \(92\) hachette Education](#)
- [ATSEM – Enseignant : travailler ensemble - T VASSE - S - Rôle de l'ATSEM](#)
- CEREN CRDP Val de Loire 2008
- [Eduscol - L'oral travaillé dans des situations ordinaires](#)
- [Eduscol - Spécificité du travail en équipe en maternelle - T VASSE](#)
- AGEEM - M CHRETIEN - Instant CANOPE Paris - La relation enseignante ATSEM "spécificité du duo enseignant - ATSEM".



Annexes

REFERENTIEL DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES METIERS DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION

Arrêté du 1-7-2013
BO n°30 du 25 juillet 2013



Les 14 compétences :

Faire partager les valeurs de la République

Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

Prendre en compte la diversité des élèves

Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Maîtriser la langue française à des fins de communication

Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Coopérer au sein d'une équipe

Contribuer à l'action de la communauté éducative

Coopérer avec les parents d'élèves

Coopérer avec les partenaires de l'école

S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel



Les diverses dispositions statutaires relatives aux **Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles**

Logo Legifrance.gouv.fr
LE SERVICE PUBLIC DE LA DIFFUSION DU DROIT

Accueil | Droit français | Droit européen | Droit international | Traductions | Bases de données

Vous êtes dans : Accueil > Rechercher un numéro du JO depuis 1990 > Décret n° 2018-152 du 1er mars 2018 portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Décret n° 2018-152 du 1er mars 2018 portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

En résumé :

Reconnaissance du rôle d'A.T.S.E.M au sein de la communauté éducative (participation à la mise en œuvre des activités pédagogiques)

Possibilité pour les agents de maîtrise (sous certaines conditions) d'être chargés de la coordination des A.T.S.E.M, en participant notamment à la mise en œuvre de leurs missions voir de leur encadrement sous certaines conditions.

Possibilité pour les A.T.S.E.M d'accéder au cadre d'emplois des agents de maîtrise (concours et examen professionnel)

Création d'un concours interne spécial ouvert aux A.T.S.E.M afin d'accéder au cadre d'emplois des animateurs (Catégorie B)



Missions et activités des personnels chargés de l'Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap

Enseignement primaire et secondaire

Missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap

NOR : MENE1712905C
circulaire n° 2017-084 du 3-5-2017
MENESR - DGESCO - DAF - DGRH

En résumé :

L'aide individuelle

L'aide mutualisée

Accompagnement dans les Ulis

Assurer les conditions de sécurité et de confort

Aider aux actes essentiels de la vie

Favoriser la mobilité

Accompagnement des élèves dans l'accès aux activités d'apprentissage

Accompagnement des élèves dans les activités de la vie sociale et relationnelle

Prise de médicaments et gestes techniques spécifiques

Les activités périscolaires



De l'institutrice au professeur des écoles

Jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, la garde des enfants (jusqu'à 7 ans environ) est assurée par la famille

1740-1826 : création des premières « petites écoles à tricoter » par le pasteur Oberlin

1827 : création des premières « salles d'asile » pouvant accueillir entre 150 et 200 enfants de 2 à 7 ans

1836 : salles d'asiles gérées par les municipalités avec autorisation d'exercer délivrées par les Recteurs. Les surveillantes doivent posséder un diplôme de « bonnes moeurs et d'instruction »

1848 : les salles d'asiles deviennent établissements d'instruction publique

1881 : les lois Ferry attribuent définitivement le nom d'école maternelle aux salles d'asile. Les surveillantes d'asile deviennent des **institutrices d'école maternelle**.

Sous l'impulsion de Pauline Kergomard, Inspectrice Générale (1838-1925) de profondes modifications transforment le fonctionnement de l'école maternelle et détermineront les grandes lignes de son orientation jusqu'en 1977. Que l'école maternelle ne devienne « ni une petite caserne, ni une petite Sorbonne » 2 sections: les petits (2 à 5 ans) et les grands (5 à 7 ans) avec 50 élèves par sections

1887 : programmes spécifiques

1921 : le souci d'éducation prime sur celui d'instruction. Programmes révisés. Création de l'AGIEM

1972 : écoles maternelles encadrés par les mêmes inspecteurs et inspectrices qu'en école élémentaire

1977 : programmes qui établissent un triple rôle à l'école maternelle: « éducatif, propédeutique et de gardiennage ». Premiers hommes enseignants en maternelle. **PS MS GS**

1986 : instructions pour l'école maternelle « scolariser, socialiser, apprendre et exercer »

1989 : loi d'orientation, mise en oeuvre des cycles « cycle 1 dit des apprentissages premiers ».

1995 – 2002 - 2008 : nouveaux programmes pour l'école maternelle

Rôle propédeutique réaffirmé, référentiel formation spécifique pour les **Professeurs des écoles** exerçant en Maternelle.

2013 : création des ESPE

Rentrée 2019 : école obligatoire à partir de 3 ans



De la « dame de corps » à l'ATSEM

De la « Femme de service, à l'ASEM, puis à l'ATSEM »

Sa hiérarchie et son rapport au directeur d'école

Son affectation sur la classe

Les ATSEM participent à la communauté éducative.

Tous les professionnels présents à l'école, sous la responsabilité du directeur et des enseignants, créent pour chaque enfant les conditions d'un développement harmonieux, respectueux de ses rythmes de croissance et de sa personnalité.

1883 : émergence de la notion de « *femme de services* » dans les écoles.

1887 : émergence de la fonction dans chaque école. Nomination par la commune.

1958 : (Arrêté du 3 novembre 1958): création des « **ASEM** » (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles) dans le **code des communes**. Double rôle : **entretien et hygiène du jeune enfant**.

1985 : (Arrêté du 13 mai 1985- JO du 14 mai 1985) : institue **l'ASEM comme membre de l'équipe éducative** et lui reconnaît une place au sein du conseil d'école.

1989 : (Décret N°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école) : le directeur de l'école « *organise le travail des personnels communaux en service dans l'école* ». Les ASEM ne doivent pas être amenés à remplacer les enseignants mais peuvent s'occuper des enfants en dehors de la présence de ceux-ci.

1990 : (Décret N°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires) : participation à l'équipe éducative. « *Le directeur peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles* ».

1992 : (Décret N° 92-850 du 28 août 1992, portant statut particulier du cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) : « *Les agents spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative.* »

-Assistance matérielle et pédagogique - CAP petite enfance

« *Les ATSEM participent à la communauté éducative* »

Décret 92-850 du 28 août 1992 consolidé en 2006 puis 2010

2006 : version consolidée du Décret N° 92-850 du 28 août 1992 - Aide aux enseignants pour les élèves en situation de handicap et surveillance de cantine scolaire

2010: nouvelle version du 11 septembre 2010 (cf 3 possibilités de concours)

2018 : [un nouveau décret](#) a été publié le 3 mars 2018.



ATSEM	Conditions de réussite d'un atelier confié à l'ATSEM	A compléter
 <p>Avant</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'enseignant définit les objectifs, le cheminement... <input type="checkbox"/> Anticiper une bonne préparation matérielle <input type="checkbox"/> Définir la durée de l'atelier <input type="checkbox"/> Préciser le nombre d'enfants concernés <input type="checkbox"/> Préciser la démarche d'animation proposée par l'enseignant <input type="checkbox"/> Consigne : claire, précise, concise ou pas nécessaire (activité induite) <input type="checkbox"/> Importance de penser l'action de l'Atsem (plus ou moins de guidage de l'enfant) <input type="checkbox"/> Présentation du travail aux enfants en présence de l'Atsem 	<div style="text-align: right;">  <p>Version imprimable</p> </div>
<p>Pendant</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Introduire l'activité de façon motivante <input type="checkbox"/> Atsem centrée sur cette tâche <input type="checkbox"/> Laisser le temps de l'exploration <input type="checkbox"/> Essais-erreurs possible <input type="checkbox"/> Langage clair et cohérent <input type="checkbox"/> Attitudes de l'adulte : Encourager Motiver Ecouter Observer Solliciter Relancer Dédramatiser... 	
<p>Après</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Faire parler sur le travail <input type="checkbox"/> Associer les enfants au rangement <input type="checkbox"/> Evaluer pour et/ou avec l'enseignant <input type="checkbox"/> Bilan de l'atelier (restitution) <input type="checkbox"/> Savoir si l'enfant a fait le travail seul (quelle aide si aide...) <input type="checkbox"/> Envisager les réajustements/fonctionnement de l'atelier 	

Fonction éducative :

Soin et aide aux enfants durant le temps scolaire :

Accueil des enfants et des familles

Habillage, déshabillage, rangement

Soins, propreté et hygiène (passage aux toilettes)

Soins infirmiers

Réconfort, écoute des enfants



EDUCATION

Accompagnement :

Ecouter et faire parler les enfants

Etayer par le langage : relation duelle, verbalisation

Connaître les projets et participer aux bilans ponctuels

Participation au temps périscolaire ou Extrascolaire

Accord de l'employeur

Les fonctions de l'ATSEM

Fonction
éducative

Fonction
d'aide pédagogique

Fonction
d'entretien
du matériel



Fonction d'aide pédagogique

sous la responsabilité de l'enseignant

Aide matérielle pour les activités pédagogiques

Appliquer les consignes de l'enseignante

Appliquer le concept d'étayage

Aide à l'encadrement des activités

Laisser agir en intervenant mais pas trop

Participation au service de surveillance (cour, sieste)

Accompagnement des sorties scolaires



Accord de l'employeur



Fonction d'entretien du matériel :

Responsabilité de la propreté

Responsabilité du rangement de la classe

Responsabilité du rangement des locaux scolaires

Mettre en ordre pour permettre à nouveau le désordre

Préparation des ateliers



Merci de votre attention

